

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 02/07/2018	Dossier complet le : 02/07/2018	N° d'enregistrement : 2018-6397
1. Intitulé du projet		
Aménagement d'un quartier d'habitation sur la commune de Pont du Casse		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Mairie de Pont du Casse	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Christian DELBREL	
RCS / SIRET	Forme juridique	
21470209400019	Collectivité territoriale commune	
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
6. Infrastructures routières	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale	
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis	Opération d'aménagement en création qui crée une surface de plancher supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure à 10 hectares (2,28 ha)	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Aménagement d'une ZAC ou d'un lotissement de 28 lots entre 500 et 1500 m ² sur un terrain d'une superficie totale de 29221 m ² . Surface de plancher prévisionnelle : 200m ² /lot soit env. 5600 m ² . Le projet est situé à côté d'un lotissement Habitatlys en construction et décrit ci-après. Projet situé en Zone AUB selon le PLU.		

4.2 Objectifs du projet

Création d'un quartier d'habitation de 28 lots sur la commune de Pont du Casse. Aménagement des voiries , espaces verts et tirage des réseaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est essentiellement constituée de la création de voirie et réseaux divers.
Les terrains viabilisés seront alors vendus à des acquéreurs pour construire des maisons individuelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les parcelles ainsi délimitées seront vendues à des particuliers qui souhaitent y construire leur habitation. L'exploitation de chaque parcelle dépendra de son propriétaire tandis que les voiries seront exploitées par la commune/collectivité. Les eaux usées seront acheminées jusqu'à la station d'épuration par un réseau séparatif. Les eaux pluviales s'écouleront dans les fossés. Un bassin d'orage est également prévu à cet effet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure ZAC ou Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la zone :	29 221 m ²
Surface de plancher prévisionnelle :	5 600 m ²
Projet Habitats en construction :	28 274.5 m ²
Surface de plancher Habitats	3 643 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Carla Bas"
47480 Pont du Casse

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 4 ° 2 4 ' 1 9 " 53 Lat. 0 0 ° 6 6 ' 6 2 " 79

Point d'arrivée :

Long. 4 4 ° 2 4 ' 0 3 " 74 Lat. 0 0 ° 6 6 ' 6 6 " 74

Communes traversées :

Pont du Casse

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Inondations et coulée de boue, approuvé le 20/05/1996 PPRN Retrait-Gonflement des argiles, approuvé le 21/12/2006 PPRN mouvement de terrain, approuvé le 04/08/1992 PPRT Phénomène dangereux, approuvé le 24/12/2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le prélèvement d'eau se fera par extension des réseaux d'eau potable existants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de matériaux excédentaires car les terres déblayées seront utilisées comme remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Aménagement en lieu et place de champs agricoles actuellement exploités. Aucune investigation faune/flore n'a été réalisée à ce jour.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Environ 3 ha de terres agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Incendies de forêts, retrait gonflement des argiles, mouvements de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Déplacements propres à ceux d'un lotissement : véhicules légers, cycles, piétons.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Emissions propres à celles d'un lotissement : bruit de voitures, voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Emissions lumineuses liées à l'éclairage public le long des voies (candélabres)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejets des EP et EU dans le réseau public
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Rejets des EU dans le réseau public
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	supression de l'activité agricole pour création d'un quartier d'habitation, en conformité avec le PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de lotissement (48 lots) , porté par Habitalys est actuellement en cours de construction sur le cadrant Nord de la Zone. Le projet Habitalys apparaît sur les plans de projet joints en annexe; il représente 28 274.5 m², dont 3643 m² de surface de plancher.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Préservation des espaces verts existants (bosqués, végétaux, arbres) au niveau du lot 16 et au Nord de la Zone, selon l'OAP en annexe.

Le plan d'eau situé sous le lot 1 sera agrandi et servira de bassin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Relevés topographiques Profil de voirie OAP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

Pont-du-Casse

le,

le 29.06.2018.

Signature



PLAN DE SITUATION

Pont du Casse

Echelle : 1 / 20 000



PHOTOGRAPHIES DU SITE – PONT DU CASSE



Vue aérienne du périmètre de la zone



Photo n°1 : 21/03/2018



Photo n°2 : 21/03/2018



Photo n°3 : 21/03/2018



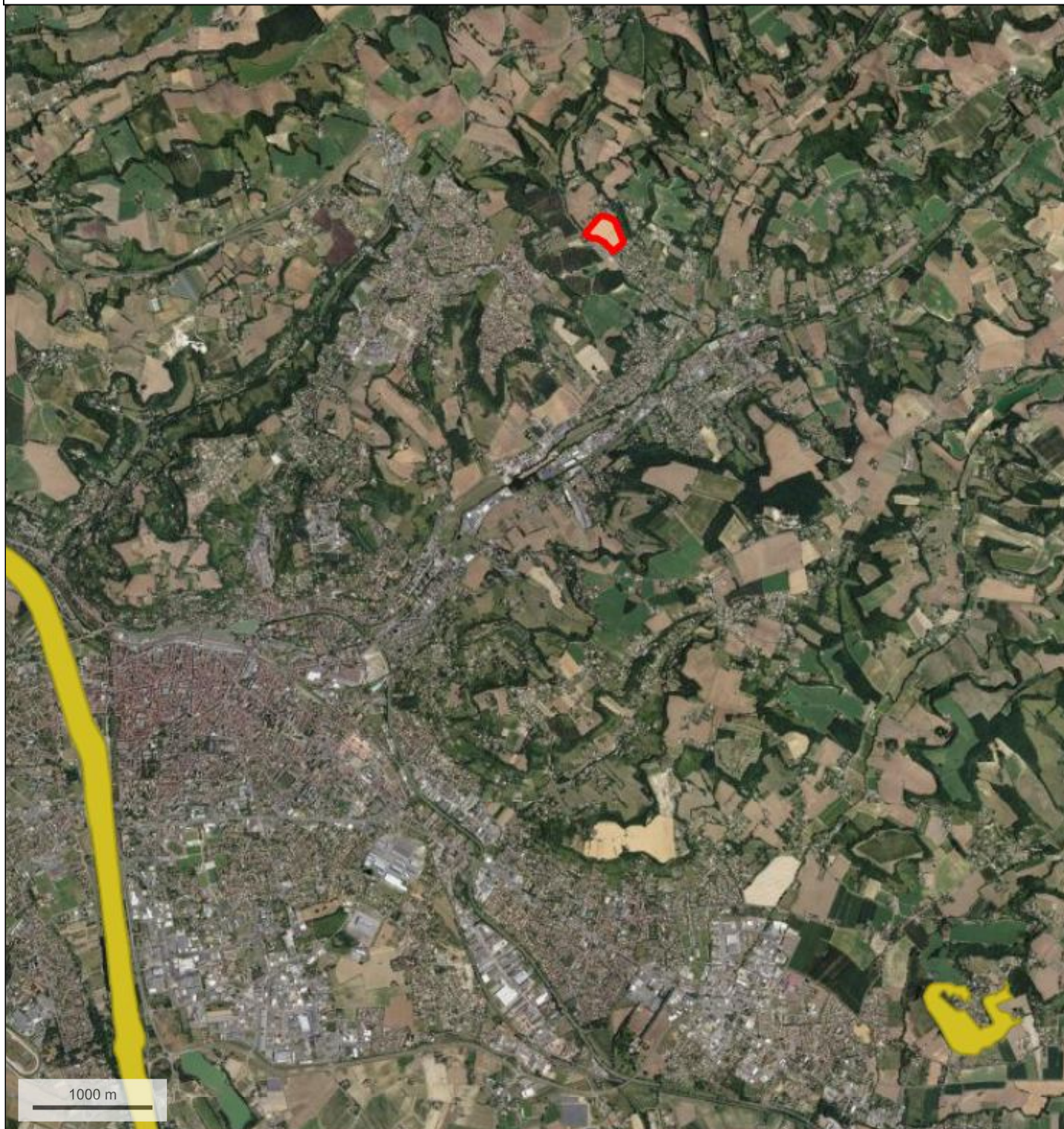
Photo n°3 : 21/03/2018



PLAN DE LOCALISATION ZONES NATURA 2000

Pont du Casse

Echelle : 1 / 50 000



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 39' 02" E
Latitude : 44° 13' 03" N

 **Zone Natura 2000**

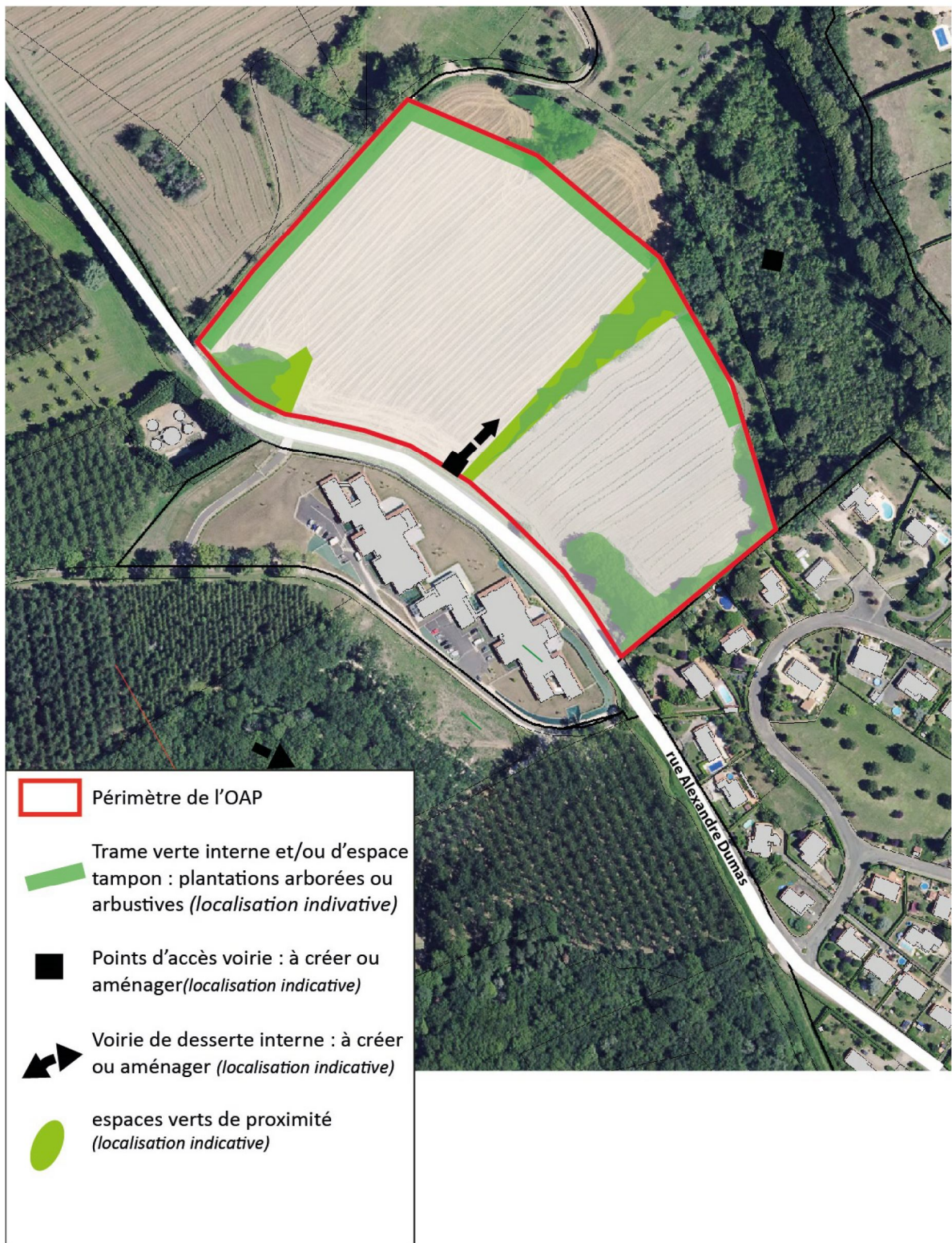
65. Commune de PONT-DU-CASSE – Secteur « Carlas Bas »

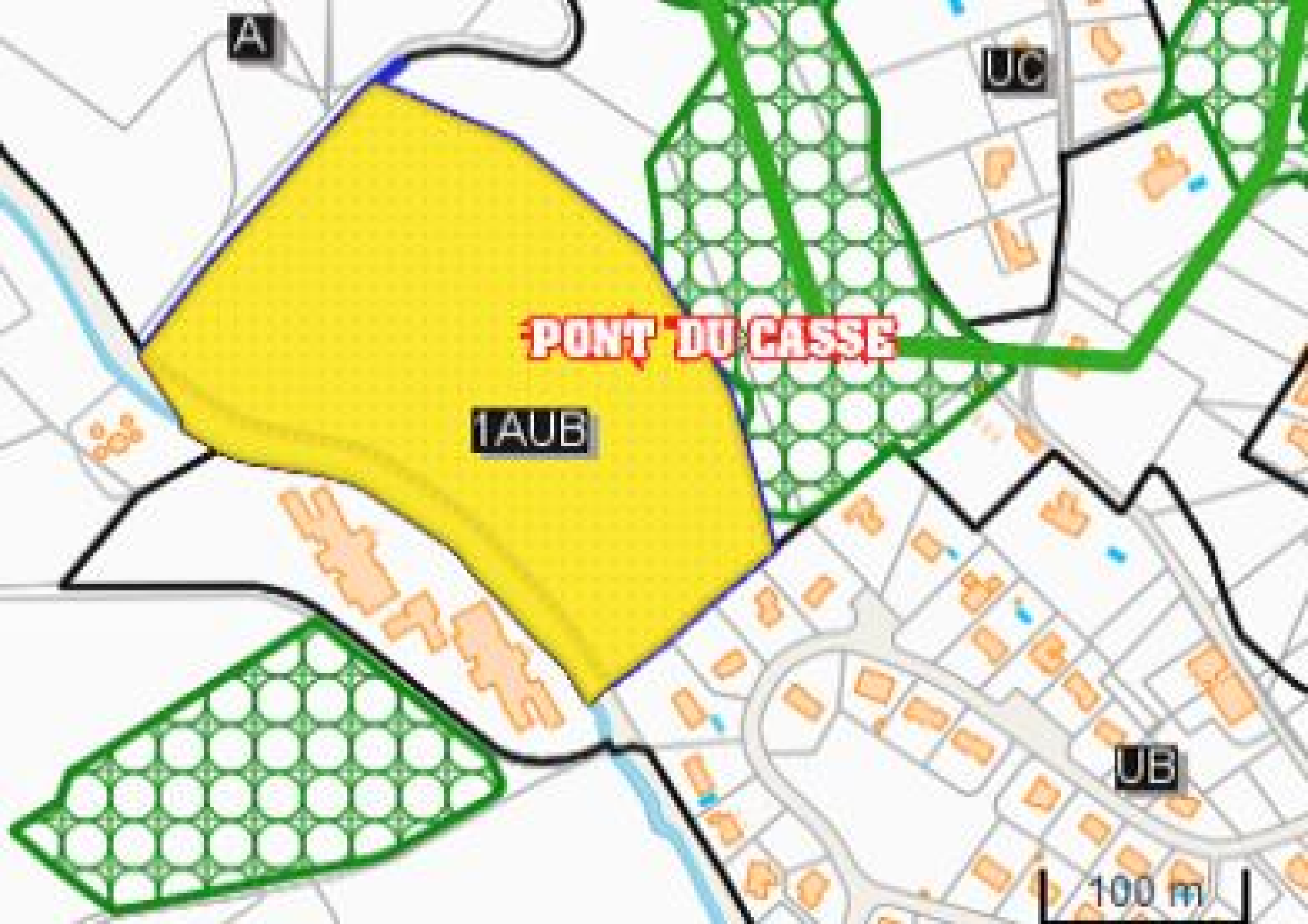
❑ Orientations en matière d'organisation et d'équipement

- Un point d'accès unique est prévu de façon à assurer la sécurité d'accès à tous les usagers depuis la rue Alexandre Dumas.
- Des voies de desserte interne devront être aménagées de façon à permettre la circulation de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes). Elles seront traitées avec l'aménagement adapté (chaussée, trottoirs et/ou piste cyclable et/ou voie mixte).
Elles pourront être complétées par des voies non figurées sur le document sans créer toutefois de nouveaux « points d'accès voirie » par rapport à la voirie de distribution principale (cf point précédent).
- Aménager une liaison douce pour favoriser les déplacements de proximité des usagers piétons (et/ou vélos) à partir de la rue Alexandre Dumas et à l'intérieur du secteur d'aménagement. Ces cheminements doux assureront la connexion entre la rue Alexandre Dumas et le chemin rural existant au sud du secteur.

❑ Orientations paysagères, environnementales, énergétiques

- Trame verte interne : il s'agit de préserver les arbres ou bosquets les plus significatifs de traiter en espaces verts plantés les franges du site de façon à intégrer la limite bâtie au paysage rural environnant et à former un espace tampon vis-à-vis des espaces bâtis limitrophes.
Les limites d'espaces verts sur le schéma sont indicatives. Les opérations et aménagements futurs devront toutefois veiller à conserver des espaces d'emprises suffisantes pour répondre aux objectifs paysagers et de protections recherchés.
- Espace vert de proximité : il s'agit de créer un espace collectif qui sera facilement accessible à partir de la rue Alexandre Dumas. Il sera l'occasion de mettre en valeur les plantations arborées existantes sur le site. Il devra être ouvert et librement accessible pour tous les usagers piétons et/ou cyclistes.
- Mettre en place des solutions douces de régulation et d'épuration des eaux de pluie : noues végétalisées, bassins plantés,...





A

UC

PONT DU CASSE

1AUB

UB

100 m